

<p style="text-align: center;">QUESTIONS SECTEUR SPORTS Assemblée Générale du 17 mars 2017</p>
--

01.00 ATSCAF AIN :

Question : CNIF – Lorsque qu'un département engage deux équipes dans une même activité, doit-on établir un ou deux états modèle AD ? Il s'avère que certains départements n'en établissent qu'un et ne donnent pas le nom des joueurs à l'avance.

Réponse :

Chaque association a la possibilité d'engager deux équipes dans la CNIF. Chacune d'elle est qualifiée sous réserve d'établir un état AD distinct. Cette liste composée de noms différents (pas les mêmes individus dans chaque équipe) doit être validée par envoi au secteur des sports pour un contrôle et un visa sous peine de disqualification si une réserve est posée.

13.00 ATSCAF BOUCHES DU RHONE :

Question : CNIF – Nombre de joueurs extérieurs pour les équipes féminines et masculines engagées / TIF : engager des équipes féminines

Réponse :

Les règles sur les compositions des équipes (financiers, apparentés et non financiers) sont fixées par l'article 9 du dernier règlement de la CNIF 2017.

Le Tournoi International des Finances longtemps réservé et exclusivement tourné vers le sport masculin, s'est ouvert ces dernières années, au moins en partie au sport féminin. Deux disciplines sur quatre se déroulent en mixte (tennis et tennis de table). Le football pourrait suivre dans un avenir proche.

15.00 ATSCAF CANTAL :

Question : L'obligation d'être licencié à la FFT pour la pratique du tennis ne permet plus à certains adhérents de pratiquer ce sport en CNIF. Une discrimination est ainsi faite entre les licenciés et les non-licenciés. Ne pourrait-on pas revoir cette règle ?

Réponse :

C'est une question récurrente ces dernières années. A l'origine, une enquête auprès du réseau concerné a fait ressortir une majorité écrasante en faveur de cette disposition.

Les licences permettant l'homologation des rencontres et la garantie de la prise en compte des classements à l'issue des épreuves.

Une licence à prix coutant peut être proposée aux non licenciés afin de participer à moindre frais.

17.00 ATSCAF CHARENTE MARITIME :

Questions :

1/CNIF Badminton : pourquoi restreindre à 4 participants sachant qu'il y a 7 matchs. Pouvoir permettre de faire participer plus de personnes serait profitable pour les sections (avec si nécessaire prise en charge des frais par les atscaf locales si le problème relève des coûts des frais de déplacement).

2/Etaler davantage les délais entre les tours de CNIF car pour certaines sections des joueurs participent à 3 ou 4 compétitions ou pour le tennis de table (difficulté de jouer les rencontres avec la contrainte des journées de compétitions).

3/Date rencontre nationale : faire attention aux dates car cette année la compétition de futsal est en même temps que la coupe régionale de Vichy.

Réponse :

1/ Il est possible quand un nombre important d'inscrits le permet, de faire participer deux équipes d'une même section. Ces deux équipes sont subventionnées suite à la décision du CA de septembre 2016.

De plus, pour la saison prochaine, la composition des équipes de badminton passera de quatre à cinq joueurs (possibilité de remplacement soit un homme, soit une femme).

2/ Ce souhait est difficile à tenir (l'étalement des délais entre les tours de CNIF) puisque le réseau, dans sa majorité, a demandé à ne pas jouer pendant les vacances scolaires, ce qui limite le champ des possibles.

3/ Chaque organisation au plan local a ses contraintes pas toujours compatibles avec le calendrier national.

18.00 ATSCAF CHER :

Question : CNIF - remboursement en diminution d'année en année. Les déplacements vont devenir problématiques pour les petites structures.

Trophées : subvention par jour et par joueur en baisse pour 2017.

Réponse :

Il n'y a pas eu de diminution des remboursements pour la CNIF. C'est le modèle de répartition qui a été modifié sans changer la base et sans diminuer le montant de l'enveloppe.

Une étude est en cours pour augmenter le barème kilométrique de la CNIF tout comme pour le ratio journalier octroyé pour les participants aux trophées nationaux.

51.00 ATSCAF MARNE :

Question : La CNIF Golf se joue aux mêmes dates que toutes les autres rencontres sportives qui pour la plupart peuvent trouver un repli en salle en cas d'intempéries. Serait-il possible de déroger à ce calendrier le premier tour et le deuxième tour la première quinzaine et deuxième quinzaine d'octobre, ensuite proposer les autres tours à partir de mars/avril ?..... Il ne fait pas toujours beau dans l'est.

Réponse :

Il existe la possibilité de jouer en green d'hiver. La commission envisage d'avancer le premier tour de golf en octobre si les inscriptions arrivent en temps et en heure au secteur des sports afin d'éviter de jouer en décembre et janvier.

54.00 ATSCAF MEURTHE ET MOSELLE :

Question : le calendrier de la CNIF ne peut-t-il pas être revu afin d'éviter les dates qui se chevauchent notamment dans les disciplines tennis et tennis de table où des joueurs peuvent pratiquer les deux sports ?

En outre le rapprochement important entre les tours de novembre et décembre n'est pas facile à gérer. Ne pourrait-t-on pas décaler l'un ou l'autre pour laisser plus de temps aux sections de s'organiser ?

Depuis la mise en place de la réforme concernant la prise en charge des nuitées par les sections se déplaçant ça prend beaucoup plus de temps pour trouver, réserver et payer les hôtels.

Quid du serpent de mer du trophée national de pétanque ?

Réponse :

1/ Avec 10 disciplines en CNIF, il est impossible de tenir compte des doublons lors de la pratique individuelle, et cela va au-delà des sports de raquette. Des milliers de sportifs sont engagés dans la CNIF, on ne peut pas tenir compte de cas marginaux.

2/ La réforme qui permet aux sections locales qui se déplacent de prendre en charge leurs nuitées sans intermédiaire leur laisse une plus grande liberté d'appréciation dans le choix des hôtels et des prestations et évite les déceptions en conséquence.

3/ Résultat du sondage : Enquête organisation pétanque masculine en groupe de 6 équipes (42 réponses sur l'ensemble du réseau)

36 pour la formule championnat où toutes les équipes se jouent

5 pour la formule de 2 groupes de 3 où les 2 premiers se rencontrent pour déterminer les 2 vainqueurs qualifiés pour tour suivant

1 autre proposition

56.00 ATSCAF MORBIHAN :

Question : Pas vraiment une question mais une remarque : nous ne comprenons pas l'utilité de demander licence ET certificat médical pour le tennis !!!!!

Réponse :

La production de ces documents n'est que la stricte application du règlement de la CNIF et de la Fédération Française de Tennis.

Pour la Fédération Française de Tennis, la licence est délivrée sans certificat médical.

74.01 ATSCAF DES SAVOIE :

Question : CNIF Pétanque - Le nombre d'équipes engagées a compliqué, manifestement, la constitution de chaque groupe et a créé, de ce fait, une réelle disparité et un manque d'équité

entre les différents départements (formule championnat pour les groupes de 5 et formule poule pour les groupes de 6).

Par rapport à la formule poule de 6 équipes :

- la qualification semble « se jouer » sur un seul match et non sur un classement.
- 2 équipes se déplacent pour 2 matches uniquement : vraiment peu eu égard aux kilomètres pouvant être parcourus.
- cette formule engendre un manque de convivialité : important dans l'esprit qui semble être celui de l'ATSCAF... car absence d'échange avec ceux que l'on ne rencontre pas... bien dommage.
- ce mode d'organisation pourrait ne pas contribuer à une ambiance sereine.
- l'argument de « manque de temps » pour la formule championnat, qui pourrait être invoqué, ne nous semble pas recevable (en poule nous avons fini à 17h15)... il suffirait donc de fixer pour toutes les équipes (hommes et femmes) des horaires de démarrage 8h30-9h00 maximum pour que chacun prévoit sa journée et s'organise en conséquence (moyen de transport, hôtel, resto...). D'autant plus, constat a été fait, que les équipes venant de loin, prolongent en général leur déplacement jusqu'au dimanche. Peut-il être envisagé de revenir à la formule championnat ?

Réponse :

Un sondage a été envoyé à l'ensemble du réseau et concerne une modification de l'organisation et du fonctionnement des rencontres de pétanque sous format de poules.

Un compte rendu sera renvoyé aux associations

99.03 ATSCAF UNION SPORTIVE DES DOUANES DE PARIS :

Question : CNIF Foot – Est-il envisagé de reconduire pour la saison 2017/2018 le regroupement au 1^{er} tour des équipes d'une même région avec des poules de 5 ou 6 équipes ?

Réponse :

Tout dépendra du nombre d'équipes engagées. Les poules seront constituées selon plusieurs critères :

-la zone géographique

-l'alternance par rapport à la dernière saison de référence en évitant les mêmes rencontres dans la mesure du possible

<p style="text-align: center;">QUESTIONS SECTEUR FINANCES Assemblée Générale du 17 mars 2017</p>
--

46.00 ATSCAF LOT :

Questions :

- Revoir le système de redistribution de la subvention ministérielle, dont la plus grande part sert à l'organisation et la participation à des manifestations nationales (surtout sportives) au détriment de la part reversée aux associations locales pour leur fonctionnement.
- Revoir le calcul des subventions des sections locales, qui privilégient les activités sportives et la participation à des compétitions, système discriminatoire envers les petites sections, dont la population est vieillissante.

Réponse :

Le montant total de la subvention sport, culture pour l'année 2015/2016 s'élève à 769 377 € somme régulée tous les ans à hauteur de 8 %.

Pour mémoire, la subvention de fonctionnement versée aux associations est calculée selon deux paramètres :

- *le nombre de points attribués pour les activités (75%)*
- *le nombre total d'adhérents de chaque association (25%)*

Cette enveloppe budgétaire est de loin la plus importante, que ce soit pour le sport (près de 50 % du montant global de la subvention) ou pour la culture (70 %) sur le dernier exercice.

Le budget de la culture a, par ailleurs, fait l'objet d'une réévaluation à la hausse.

Le budget des manifestations sportives nationales, a contrario, est de moins de 10 % du budget global alloué au secteur des sports.

<p style="text-align: center;">QUESTIONS SECTEUR CULTUREL Assemblée Générale du 17 mars 2017</p>
--

13.00 ATSCAF BOUCHES DU RHONE :

Question : Augmentation de la subvention pour les manifestations se déroulant dans de grandes villes.

Réponse : La commission Culture a intégré depuis quelques années ce point et régulièrement augmenté ses subventions pour les événements majeurs. Ce faisant, les budgets n'étant pas extensibles il n'est pas possible de couvrir des demandes trop importantes.

Le choix du lieu et des infrastructures d'accueil qui reste local est donc primordial.

A tout moment la fédération peut venir en aide que ce soit sur les aspects financiers ou logistiques.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

QUESTIONS SECTEUR TOURISME
Assemblée Générale du 17 mars 2017

Aucune question posée.

<p style="text-align: center;">QUESTIONS SECTEUR SEJOURS Assemblée Générale du 17 mars 2017</p>

Aucune question posée.

-=-=-=-=-=-

<p style="text-align: center;">QUESTIONS COMMUNICATION, INFORMATIQUE ET GESTION Assemblée Générale du 17 mars 2017</p>
--

46.00 ATSCAF LOT :

Question : Ne pas prélever les 3 € pour les adhérents ne désirant pas recevoir la revue.

Réponse :

Actuellement, le nombre d'abonnés à notre revue ASV est de 44 000 environ.

Le prix de l'abonnement est intégré de facto dans le montant de l'adhésion principale. Par contre, le choix de l'abonnement est laissé à la libre appréciation de l'adhérent secondaire.

Les 3 € correspondant à la revue, permettent de supporter le coût de fabrication et de routage par voie postale des 7 revues annuelles (4 ASV + 2 Séjours + 1 Détours) ainsi que leur réalisation sous format dématérialisé pour consultation en ligne.

95.00 ATSCAF VAL D'OISE :

Question : Pouvez-vous nous indiquer le nombre de sections qui utilisent réellement le logiciel de comptabilité recommandé par la fédération ?

Réponse : *40% des associations locales disposent d'une licence b-association.*

La Fédération ne cherche qu'à soutenir le réseau. Elle a effectivement recommandé ce logiciel qu'elle pense le plus adapté.

Les associations sont libres et indépendantes et peuvent faire un autre choix.

La Fédération organise et finance les formations et prend en charge les 2/3 du coût du logiciel (prix du logiciel : 45 euros – coût pour l'association : 15 euros).

<p style="text-align: center;">QUESTIONS DIVERSES Assemblée Générale du 17 mars 2017</p>
--

44.00 ATSCAF LOIRE ATLANTIQUE :

Question : Un partenariat entre toutes les sections départementales pourrait permettre à tous les adhérents d'une section locale en déplacement dans autre département de profiter de la billetterie à tarif préférentiel du département.

Réponse : *Ces partenariats existent déjà au plan local mais dépendent de la libre appréciation des associations concernées.*
